

COMMUNE DE SAINT-DIDIER EN VELAY

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 avril 2026

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal au sein du Conseil Municipal

Mme Julie TARERAT a informé M. le Maire de sa volonté de démissionner de sa fonction de Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et M. le Sous-Préfet en a été informé.

Conformément à l'article L. 270 du Code Electoral, M. Patrice VALLA, suivant immédiat sur la liste « Désidérien au quotidien » dont faisait partie Mme Julie TARERAT lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

M. Patrice VALLA se présente, il est âgé de 58 ans et habite depuis 24 ans à Saint-Didier en Velay. Son objectif est de participer à l'amélioration du quotidien des désidériens.

M. VALLA est installé au sein du Conseil Municipal et est félicité par M. le Maire pour son implication citoyenne.

2. Vérification du quorum

Absents excusés : Benoit CHAPELON, Richard CORNUT, Jacques GARCIA, Martine GINET.

Pouvoirs : Benoit CHAPELON a donné pouvoir à Alexis TARERAT.
Richard CORNUT a donné pouvoir à Bruno DUFAURE DE CITRES.
Jacques GARCIA a donné pouvoir à Monique REYNAUD.
Martine GINET a donné pouvoir à Philippe GINET.

3. Nomination du secrétaire de séance

Marie-Hélène ROCHE.

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 avril 2026

Approuvé à l'unanimité.

5. Election d'un Conseiller Municipal au sein de la Commission Communale «Sports / Associations - Piscine - Gestion du personnel saisonnier »

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 02/04/2026, les différentes Commissions Communales ont été créées :

Urbanisme - Cadre de vie
Sport/ Associations - Piscine - Gestion du personnel saisonnier
Communication / Relation publique - Culture - Manifestations -
Evénements Travaux - Matériel - Gestion du personnel du Service
Technique
Scolaires - Gestion du personnel scolaire - Conseil de
Jeunes Finances

Le nombre des membres des Commissions a été fixé et l'élection des membres a eu lieu, sauf pour la Commission « Sport / Associations - Piscine - Gestion du personnel saisonnier » pour laquelle il manque un membre.

Les Conseillers Municipaux élus au sein de cette Commission sont :

- Vice-Présidente : Mathilde HERNANDEZ
- Membres : Clémence PLAY
Benoît CHAPELON
Richard CORNUT
Christophe DI CARO
Frédéric LARGERON

Il est proposé au Conseil Municipal d'élire un membre de la liste minoritaire pour siéger dans cette Commission.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour voter à main levée, à l'unanimité.

M. Patrice VALLA est nommé pour être membre de la Commission, conformément à son souhait.

Voté à l'unanimité.

M. le Maire indique que les Commissions se réuniront au moins une fois avant l'été.

6. Election des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes « Loire-Semène »

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) gère le transfert de charges entre les Commune et la Communauté de Communes « Loire-Semène », elle est composée d'élus communautaires (14 membres titulaires et 7 membres suppléants, élus par les Conseils Municipaux de chaque Commune.

Il est nécessaire de procéder à l'élection de deux membres titulaires et d'un membre suppléant.

Il n'est pas obligatoire que cette Commission se réunisse mais chaque Commune doit nommer deux titulaires et un suppléant.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour voter à main levée, à l'unanimité.

Titulaires nommés : Armelle MONTEUX
 Emmanuel SALGADO

Suppléante nommée : Sylvie MARCOUX

Voté à l'unanimité.

7. Vote des Budgets Primitifs 2026 : Budget Commune et Budget Camping

M. le Maire remercie Mme Isabelle DAMON pour la préparation du budget.

Les budgets doivent être votés à l'équilibre avant le 30 avril.

1. Budget Commune :

La **vision globale de la section de fonctionnement** des dépenses et des recettes montre du côté dépenses que les charges de personnel (31.56 % du budget) et les charges à caractère général (30.24 %) pèsent pour 61.80 % dans le total, et que du côté des recettes, les impôts et taxes (5.17 %), la fiscalité locale (41.77 %) et les dotations et participations (38.89 %) rapportent 85.83 % du total.

M. Le Maire présente les postes les plus importants du budget.

Question de Frédéric LARGER ON : Bornage Grand Suc : 3.492,00 euros : de quoi s'agit-il ?

Réponse de M. le Maire : un nouveau propriétaire a acquis une ancienne ferme au Grand Suc dont le chemin passait historiquement devant chez lui. Depuis plus de 20 ans les désidériens passent sur une parcelle privée. Le choix de M. le Maire a été celui de trouver un accord qui permettra à la Commune d'être en légalité : laisser le chemin en question à l'habitant, décaler le chemin sur la droite sur du terrain que le propriétaire laisse à la Commune et la Commune paye les frais de géomètre. Cela règle aussi la question d'assurance dans le cas où un désidérien se serait blessé.

Question de Philippe GINET : la Commune envisagerait-elle de vendre un bâtiment puisqu'une somme apparaît dans le budget sur la ligne « Etude et recherche amiante » ?

Réponse de M. le Maire : historiquement une somme prévisionnelle est toujours inscrite sur ce poste. Cela évite une éventuelle Décision Modificative en cas de nécessité.

A noter : la participation au budget du CCAS proposée à hauteur de 10 000 euros. Le budget du CCAS est en augmentation par rapport à l'an dernier (7 900 €). Il sera voté le 30 avril.

Les charges financières représentent 2,13 % du budget. Le remboursement des intérêts de l'emprunt pèse pour l'essentiel (70 000 €)

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont proposées en équilibre :
3 351 472 euros.

Les budgets des collectivités territoriales doivent avoir **deux sections budgétaires** : une section de fonctionnement (dépenses de personnel, petites fournitures, entretien divers, etc...) et une section d'investissement (construction d'un bâtiment, aménagement, acquisitions, etc...).

Question de Frédéric LARGERON : comment se fait-il que des lignes nouvelles sont apparues par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire ?

Réponse de M. le Maire : sur le D.O.B. étaient prévues les grandes lignes comptables du budget prévisionnel. Il est possible qu'il y ait des lignes qui apparaissent ou qui disparaissent au moment du vote du Budget Primitif.

Des travaux sont à prévoir à **la mairie** : agrandissement de la salle du conseil (devis établi à 5 915 euros) auquel s'ajoutent des travaux de menuiserie pour l'agrandissement de la table du Conseil Municipal pour un montant de 1 415 euros. Un nouveau bureau pour deux Adjointes sera installé à l'étage dans la salle 11. Une nouvelle salle de permanence sera installée dans le prolongement de la salle du Conseil Municipal.

Cinéma : Les prélèvements des rideaux et du plafond ont été envoyés pour analyse dans un bureau à Paris (coût de l'envoi : 3 837 euros T.T.C.). Les résultats seront connus en septembre/octobre. Il est nécessaire d'étudier les plafonds, les rideaux et l'électricité de cette salle. La salle du bas est également problématique. Mais si l'isolant qui se trouve dans tout le bâtiment s'avérait ne pas être coupe-feu, cela poserait un problème évident et il faudrait alors étudier une solution pour ce bâtiment. La Commune suit les procédures conseillées par le SDIS.

Vidéosurveillance : il reste à s'occuper de la route du Crouzet et à étudier là où il en manque.

Camping : M. le Maire et Mme DAMON ont été reçus par le trésorier au SGC de Monistrol sur Loire car le budget annexe du Camping de Saint-Didier est en déséquilibre depuis plus de 10 ans. Il a été convenu de ne pas continuer le système d'avance remboursable.

Le trésorier conseille dans un premier temps :

1/ de faire une avance du budget Commune au budget Camping pour éponger la situation, si la Préfecture est d'accord (ce sont des méthodes tolérées).

2/ de lancer une étude sur le potentiel développement du camping et sur le meilleur statut juridique envisagé. Le rendu de cette étude sera fait en réunion Toutes Commissions.

En fin d'année, le potentiel du Camping sera étudié et une décision sera prise par le Conseil Municipal.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont proposées en équilibre :
3 826 649.56 euros.

Budget de la commune voté à l'unanimité.

2. Budget annexe Camping :

Les budgets annexes doivent s'équilibrer sans avoir recours au budget général.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont proposées en équilibre :
239 039.43 euros.

La dépense inscrite de 77 925,42 € a été inscrite pour équilibrer le budget car les recettes d'investissement sont supérieures aux dépenses et le budget doit être voté en équilibre.

Les dépenses et les recettes de la section d'investissement sont proposées en équilibre :
255 771.42 euros.

Question de Sylvie MARCOUX : le tourisme est une compétence de la Communauté de communes, pourquoi est-ce que la Commune paye l'étude concernant l'optimisation du camping ?

Réponse de M. le Maire : la dernière fois qu'il y a eu une étude sur le territoire, la Commune concernée avait payé l'étude. Pour ne pas créer de précédent la Commune payera cette étude.

Question de Frédéric LARGERON : est-il possible d'avoir avec la Communauté de Communes une réflexion sur le statut de SPL (Société Publique Locale) pour le camping ?

Réponse de M. le Maire : oui, la SPL pourrait peut-être être le meilleur statut juridique à envisager, mais il n'influencera pas les résultats de l'étude.

Budget annexe du Camping voté à l'unanimité.

Remarque de Frédéric LARGERON : nous votons « pour » car l'opposition est d'accord sur les points surlignés mais demande que des réponses soient apportées dans un an.

Remarque en réponse de M. le Maire : aujourd'hui, quel que soit le Conseil Municipal, il faut travailler collectivement pour trouver des solutions et des bons budgets.

8. Renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Commune

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Commune pour un montant de 500 000 €.

Proposition de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin pour le renouvellement de la ligne de trésorerie actuelle du Budget Commune :

Montant : 500 000 €

Durée : 12 mois

Echéance de la ligne actuelle : 20/05/2026

Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.59 % (idem 2025)

Frais de dossier: 0.20 % du montant de la ligne, soit 1 000 €

Commission d'engagement: Néant

Commission de mouvement : Néant

Commission de gestion : Néant

Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la Ligne et

l'encours moyen des tirages

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu

Monsieur le Maire indique qu'il ne faut pas confondre le budget et le fonds de roulement / trésorerie. Le budget est voté en avril et l'argent d'état est récupéré tous les trimestres ou tous les semestres et les attributions de compensation également. Il faut pallier le manque de trésorerie d'où la proposition de souscription d'une Ligne de Trésorerie sur 12 mois.

Voté à l'unanimité

9. Vote des tarifs 2026 de la Piscine

Mathilde HERNANDEZ donne lecture au Conseil Municipal des tarifs 2025 de la Piscine :

- Droit d'entrée (ticket) :

*Adultes + de 14 ans territoires Communautés de Communes « Loire-Semène », « Marches du Velay Rochebaron » et « Haut Pays du Velay communauté » et touristes payant la taxe de séjour sur les territoires des Communautés de Communes « Loire-Semène », « Marches du Velay Rochebaron » et « Haut Pays du Velay communauté » : 5.00 €

*Enfants de 4 à 14 ans : 3.00 €

*Groupe avec encadrant (Centres de Vacances, Centres de Loisirs et stages sportifs) :
2.00 €

*Adultes extérieurs + 14 ans : 14.00 €

*Perte de bracelets : 5.00 €

- Carte d'abonnement (10 entrées) :

*Adultes + 14 ans territoires Communautés de Communes « Loire-Semène », « Marches du Velay Rochebaron » et « Haut Pays du Velay communauté » et touristes payant la taxe de séjour sur les territoires des Communautés de Communes « Loire-Semène », « Marches du Velay Rochebaron » et « Haut Pays du Velay communauté » : 35.00 €

*Enfants de 4 à 14 ans : 20.00 €

*Adultes extérieurs : 120.00 €

Mathilde HERNANDEZ indique qu'en raison des élections municipales la Commission n'a pas encore pu se réunir. Elle propose de ne pas augmenter les tarifs pour 2026.

Question de Frédéric LARGERON : pour quelle raison les personnes du camping ne payent pas l'entrée à la piscine alors que les désidétiens payent leurs entrées ?

Réponse de M. le Maire : il s'agit d'une décision historique et politique. Depuis environ 20 ans la gratuité de la piscine pour les campeurs constitue un élément d'attractivité du Camping.

Question de Patrice VALLA : pourquoi ne pas inclure le prix de l'entrée dans le tarif de location ?
Réponse de M. le Maire : il s'agit d'une question récurrente. Cela ne sera pas fait cette année. Une réflexion peut être faite sur ce sujet en Commission.

Question de Philippe GINET : le nombre d'entrées gratuites est-il connu ?

Réponse de Bruno DUFAURE DE CITRES : en 2025 il y a eu 12 000 entrées, dont 3 000 entrées de campeurs. Le Camping appartient à la Commune.

Intervention de M. le Maire : dans le mode de gestion actuel, même si les entrées gratuites constituent un manque à gagner, il faut voir les choses autrement. Sans piscine pour ce camping, il n'y aurait plus ce camping. La piscine sert encore à l'attractivité de la Commune (embauche de jeunes par exemple). Il faut relancer les communes voisines pour inciter les habitants à venir, faire une démarche commerciale puisqu'il a été décidé de pratiquer les mêmes tarifs.

Intervention renforcée par les avis de Christian BLACHON et d'Armelle MONTEUX : la piscine est un atout pour le Camping.

Voté à l'unanimité.

10. Convention de gestion du Snack Bar de la Piscine avec la Société « La Roulotte »

M. le Maire propose au Conseil Municipal de confier la gestion du Snack Bar de la Piscine pour les trois prochaines saisons (2026 - 2027 - 2028) à l'entreprise «LA ROULOTTE» (La Séauve-sur-Semène), représentée par M. Fabrice TENDILLE.

M. le Maire précise que M. Fabrice TENDILLE a besoin de faire rentrer son activité de commerce ambulant dans son chiffre d'affaires afin d'obtenir un prêt par son banquier, d'où la convention d'une durée de trois ans.

Montant des loyers :

Loyer 2026 : 1 000 € (idem 2025)

Loyer 2027 : 1 100 €

Loyer 2028 : 1 000 €

Aux loyers s'ajoute la consommation d'électricité du Snack Bar de la Piscine (facturée dès paiement de la facture par la Commune).

Dates d'ouverture de la piscine pour la saison 2026 : du vendredi 03/07 au samedi 29/08 inclus.

Voté à l'unanimité.

11. Demande de subvention exceptionnelle par le Collège Roger Ruel

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. le Principal du Collège Roger Ruel concernant une demande de subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'organisation du spectacle de la chorale qui aura lieu, cette année, en raison de la fermeture du Cinéma, à la salle du Majestic à Firminy.

Cela représente un surcoût de 2 000 euros pour cet établissement scolaire, en comptant la location de la salle et les frais de transport des élèves.

M. le Maire explique que les deux collèges avaient plusieurs spectacles prévus au Cinéma depuis longtemps, bien avant de connaître la date de fermeture du cinéma. La Commune se doit de les aider. De nombreux enfants de Saint-Didier fréquentent ces deux collèges. Si une aide financière est accordée par la Commune, il est nécessaire que les collèges comprennent que cette subvention ne sera versée que cette année.

Comme il est difficile de trouver des salles dans les communes voisines, et que le professeur de chant est pointilleux sur l'acoustique, la salle du Majestic de Firminy a été retenue par le Collège Roger Ruel.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros au Collège Roger Ruel.

Question de Sylvie MARCOUX : est-ce que cela ne va pas créer un précédent auprès des autres associations ?

Réponse de François PAULLENARD : avec cette subvention, c'est l'engagement de la Commune qui est honoré. Nous ne parlons pas de la saison 2026-2027. Le collège peut aussi demander une subvention au Département, qui a la compétence des collèges.

D'ici à la fin de l'année 2026 il n'y a pas d'autres spectacles prévus par les associations. Le GAD a terminé ses spectacles cette année.

Intervention de M. le Maire : la Commune reste solidaire de toutes ses associations. Il faut attendre les résultats de l'analyse des prélèvements. Quelle que soit l'issue, il faut compter sur deux ans de fermeture. Il faut que la Commune se dote d'un équipement culturel digne d'une commune de 3 573 habitants.

Voté à l'unanimité

12. Questions diverses

- **Bruno DUFAURE DE CITRES :**

- **Sanisette** : une réunion de chantier a lieu toutes les semaines. Le planning des travaux est tenu. La mise en place des sanisettes est prévue mi-mai pour une utilisation pour la Fête de la Musique (19 juin).

- **Jean-Jacques BRUNET :**

- **Marché du mercredi** : est-ce que les deux commerçants (boucher et primeur) déplacés Grand Place le temps des travaux de la Place du Senis doivent rester sur La Grand Place ou peuvent-ils migrer sur leur emplacement initial ? Ils ont été avertis qu'ils pouvaient regagner leur place habituelle Place Général Rulière car les travaux

- **Frédéric LARGERON :**

- Des réunions des Commissions sont-elles prévues et à quelle date ?
Réponses des adjoints :
- Commission « Sport/Associations – Piscine – Gestion du personnel saisonnier » : la convocation va être envoyée prochainement.
- Commission « Urbanisme - Cadre de vie » : réunion prévue en juin, avant le prochain Conseil Municipal
- CCAS : prochaine réunion fixée au jeudi 30 avril
- Commission « Communication/Relation publique – Culture – Manifestations – Evènements » : elle aura lieu en mai, François PAULLENARD demande les disponibilités des Conseillers Municipaux présents ce soir.
- Commission « Affaires scolaires – Gestion du personnel scolaire – Jeunesse » : réunion d'ici fin juin

- **Elodie PERROTIN** demande si les rues du Centre Bourg vont redevenir piétonnes les vendredis soirs et les samedis soirs.

Jean-Jacques BRUNET répond qu'il faut attendre la réunion avec les commerçants pour trouver une solution qui conviennent à tous.

Jean-Jacques BRUNET précise qu'il faut être prudent car tous les commerçants ne font pas partie de l'association des commerçants 100% Saint Did.

Réponse de François PAULLENARD l'expérience sera renouvelée, avec un tissu de commerçants sur lesquels nous pourrons compter. Il faudra juste définir les jours et les heures de fermeture des rues.

M. le Maire : il faut profiter des quelques mois par an pendant lesquels il fait chaud pour soutenir nos commerçants.

- **Agenda**

- Les dates des prochains Conseils Municipaux sont communiquées : 18/06 – 09/07 – 24/09 – 19/11 – 10/12.
- Samedi 25 avril à 10 h 30 : inauguration du Cabinet Dentaire situé 38 impasse du Clos.
- Vendredi 8 mai à 10 h 30 : commémoration du 08 mai. Rassemblement Place du Senis (devant l'église), en principe participation des collèves et des écoles.
- Samedi 30 mai à 11 h 00 : inauguration « *Balade de l'histoire de la Terre à Saint-Didier-en-Velay* » RV au chalet stabilisé de la Pêchoire

Fin du Conseil Municipal à 21 h 43

Le Maire,

E. SALGADO.

